

*Décret n°01498/PR/MTEPS du 29 décembre 2011  
réglementant les dérogations relatives à la limite d'âge de  
départ à la retraite dans certains secteurs d'activités et de  
certains personnels régis par le Code du Travail*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°0804/PR du 19 octobre 2009 fixant la  
composition du Gouvernement de la République, ensemble les  
textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n°3/94 du 21 novembre 1994 modifiée par  
la loi n°12/2000 du 12 octobre 2000 portant Code du Travail  
de la République Gabonaise ;

Vu l'ordonnance n°018/PR/2010 du 25 février 2010  
portant modification de certaines dispositions du Code du  
Travail de la République Gabonaise ;

Vu la loi n°21/2010 du 27 juillet 2010 portant  
 modification de ladite ordonnance ;

Vu la loi n°6/75 du 25 novembre 1975 portant Code  
 de Sécurité Sociale, ensemble les textes modificatifs  
 subséquents ;

Vu le décret n°00221/PR/MTE du 6 février 1984  
 portant attributions et organisation du Ministère du Travail et  
 de l'Emploi, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Le Conseil d'Etat consulté ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

### DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent décret, pris en application des  
 dispositions de l'article 62 du Code du Travail, réglemente les  
 dérogations relatives à la limite d'âge de départ à la retraite  
 dans certains secteurs d'activités et de certains personnels  
 régis par le Code du Travail.

**Article 2** : Conformément aux dispositions de l'article 62 du  
 Code du Travail, l'âge limite de départ à la retraite est fixé à  
 60 ans.

Toutefois, en raison du caractère particulier de  
 certaines activités, cette limite d'âge peut, selon le cas, être  
 ramenée à 55 ans ou portée à 65 ans.

**Article 3** : Est fixé à 55 ans, l'âge limite de départ à la retraite  
 des salariés des secteurs d'activités visés à l'annexe du présent  
 décret.

**Article 4** : Est fixé à 65 ans, l'âge limite de départ à la retraite  
 des enseignants du Supérieur, des médecins et des  
 pharmaciens régis par les dispositions du Code du Travail.

**Article 5** : Les dérogations visées aux articles 3 et 4 ci-dessus  
 peuvent s'étendre à d'autres secteurs d'activités par décret pris  
 sur proposition du Ministre chargé du Travail.

**Article 6** : Nonobstant les dispositions du présent décret, et  
 sous réserve de modifications, les modalités relatives au  
 départ à la retraite ou à la retraite anticipée prévues par le  
 Code de Sécurité Sociale restent en vigueur.

**Article 7** : Des textes réglementaires déterminent, en tant que  
 de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à  
 l'application du présent décret.

**Article 8** : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions  
 antérieures contraires, sera enregistré, publié selon la  
 procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 29 décembre 2011

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat

Ali BONGO ONDIMBA

*Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement*  
 Paul BIYOGHE MBA

*Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance  
 Sociale*  
 Angélique NGOMA

### Annexe du décret n°01498/PR/MTEPS réglementant les dérogations relatives à la limite d'âge de départ à la retraite dans certains secteurs d'activités et de certains personnels régis par le Code du Travail

Secteurs d'activités	Branches d'activités	Catégories professionnelles	Lieu de service	Limites d'âge autorisées					
				55 ans	56 ans	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans
Secteur primaire	Agriculture	Personnel d'exécution	Administratif			X			
			Technique	X					
		maîtrise	Administratif						X
			Technique			X			
		cadre	Administratif						X
			Technique						X
Secteur secondaire	Exploitation forestière	Personnel d'exécution	Administratif			X			
			Technique	X					
		maîtrise	Administratif						X
			Technique			X			
		cadre	Administratif						X
			Technique						X
	Pêche	Personnel d'exécution	Administratif			X			
			Technique	X					
		maîtrise	Administratif						X
			Technique			X			
		cadre	Administratif						X
			Technique						X
Elevage	Personnel d'exécution	Administratif			X				
		Technique	X						

Secteur secondaire	BTP	maîtrise	Administratif					X	
			Technique			X			
		cadre	Administratif						X
			Technique						X
		Personnel d'exécution	Administratif			X			
			Technique	X					
	Energie et Mines Carrières et matériaux	maîtrise	Administratif					X	
			Technique			X			
		cadre	Administratif						X
			Technique						X
		Personnel d'exécution	Administratif			X			
			Technique	X					
-Industrie alimentaire Boulangerie- pâtisserie Boucherie- charcuterie Abattoirs Conditionnement des volailles poissonnerie -industries chimiques -industrie de l'habillement -métallurgie -sidérurgie -miroiterie -production de papier	maîtrise	Administratif					X		
		Technique			X				
	cadre	Administratif						X	
		Technique	X					X	
	Personnel d'exécution	Administratif						X	
		Technique	X						
Technique	Administratif						X		
	Technique						X		
Secteur tertiaire	Hotellerie Restaurant Débit de boisson Cafétérias et assimilés Entreprise de propreté et autres prestations	Personnel d'exécution	Administratif					X	
			Technique			X			
		maîtrise	Administratif						X
			Technique						X
		cadre	Administratif						X
			Technique						X
	commerce	Personnel d'exécution	Administratif					X	
			Technique			X			
		maîtrise	Administratif						X
			Technique						X
		cadre	Administratif						X
			Technique						X
	assurances	Personnel d'exécution	Administratif					X	
			Technique			X			
		maîtrise	Administratif						X
			Technique						X
		cadre	Administratif						X
			Technique						X
Banques et établissements financiers	Personnel d'exécution	Administratif					X		
		Technique			X				
	maîtrise	Administratif						X	
		Technique						X	
	cadre	Administratif						X	
		Technique						X	
Transports et	Personnel d'exécution	Administratif			X				

Manutention ferroviaire Manutention portuaire Transport urbain de voyageurs	maîtrise	Technique	X							
		Administratif							X	
		Technique				X				X
		Technique								X
	cadre	Administratif								X
		Technique								X
		Administratif	X							X
		Technique	X							X
	Autres branches assimilées	maîtrise	Administratif				X			X
			Technique				X			X
		cadre	Administratif							X
			Technique							X